



CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/SBSTTA/4/11
17 février 1999

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR DES AVIS
SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES
Quatrième réunion
Montréal, Canada
21-25 juin 1999
Point 4.8 de l'ordre du jour provisoire*

ÉTABLISSEMENT DE DÉMARCHES ET DE PRATIQUES EN VUE DE L'UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES BIOLOGIQUES, NOTAMMENT DANS LE CONTEXTE DU TOURISME

Note du Secrétaire exécutif

I. INTRODUCTION

1. Conformément à son programme de travail (Annexe II de la décision IV/16), la Conférence des Parties examinera, à sa cinquième réunion, l'utilisation durable de la diversité biologique, notamment dans le contexte du tourisme, au titre d'un des trois thèmes envisagés pour une étude approfondie. La présente note a donc été préparée par le Secrétaire exécutif dans le contexte de la quatrième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, afin de lui faciliter la tâche qui consiste à élaborer des méthodes et des pratiques pour l'utilisation durable des ressources biologiques, notamment dans le secteur du tourisme. Lors de cette réunion, l'Organe subsidiaire se concentrera sur le tourisme à titre d'exemple d'utilisation durable. À la cinquième réunion, l'Organe subsidiaire élargira la portée de son examen de l'utilisation durable pour couvrir les autres activités pertinentes aux thèmes abordés jusqu'ici dans le processus de mise en œuvre de la Convention.

2. En outre, au paragraphe 14 de la décision IV/15, la Conférence des Parties a prié les Parties de communiquer des renseignements sur les menaces qui pèsent actuellement sur la diversité biologique et qui résultent des activités

* UNEP/CBD/SBSTTA/4/1/Rev.1

touristiques; sur les approches, les stratégies et les instruments de base; sur la participation du secteur privé, des communautés locales et autochtones; sur le niveau de collaboration régionale et sous-régionale; sur la planification de l'infrastructure et sur les politiques et les activités pertinentes.

3. Cette collecte d'information vise à amorcer un processus d'échange d'expériences, de connaissances et des meilleures pratiques, sous l'égide de l'Organe subsidiaire, notamment aux niveaux nationaux et régionaux, concernant le tourisme durable et la diversité biologique dans le cadre de la Convention, en tenant compte des zones protégées.

4. En adoptant cette décision, la Conférence des Parties a pris note du Programme sur la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21, adopté à la dix-neuvième session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies, tenue en juin 1997. En ce qui concerne le tourisme durable, l'Assemblée générale a tout particulièrement chargé la Commission du développement durable de mettre sur pied un programme international de travail de nature pragmatique, qui sera défini en coopération avec la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique et avec d'autres organisations intéressées, dont l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUE).

5. La Commission du développement durable se penchera sur la question du tourisme à sa septième session, prévue en avril 1999. Il est à espérer que, dans ses délibérations, la Commission tiendra dûment compte des aspects de la diversité biologique dans le secteur du tourisme, qui feront l'objet d'étude au titre de la Convention sur la diversité biologique. De même, l'Organe subsidiaire est invité à prendre en considération les résultats de la septième session de la Commission du développement durable lorsqu'il examinera lui-même la question. À cet égard, le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique encouragera la coopération avec le Secrétariat de la Commission du développement durable.

6. Deux documents pertinents ont été soumis jusqu'ici par l'Allemagne: "The Berlin Declaration on Biological Diversity and Sustainable Tourism" [La Déclaration de Berlin sur la diversité biologique et le tourisme durable] et "Biological Diversity and Sustainable Tourism - Preparation of Global Guidelines" [La diversité biologique et le tourisme durable - Préparation de lignes directrices mondiales] (UNEP/CBD/COP/4/Inf.21). Donnant suite à la décision III/18 sur les mesures d'incitation, l'Australie a présenté deux études de cas sur le tourisme écologique. Le Secrétariat a également reçu une soumission des Pays-Bas, comme suite à la demande de la décision IV/15. Les documents ci-dessus, ainsi que d'autres informations pertinentes, ont servi de base pour l'analyse présentée ci-après.

II. LE RÔLE DU TOURISME DANS L'UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES BIOLOGIQUES

7. L'utilisation durable des éléments de la diversité biologique est l'un des trois objectifs de la Convention sur la diversité biologique. Aux fins de la Convention, on entend par "utilisation durable" "l'utilisation des éléments

/...

constitutifs de la diversité biologique d'une manière et à un rythme qui n'entraînent pas leur appauvrissement à long terme, et sauvegardent ainsi leur potentiel pour satisfaire les besoins et les aspirations des générations présentes et futures" (article 2). Cette définition de l'utilisation durable est compatible avec le principe du développement durable énoncé dans les Principes de Rio et Action 21, selon lequel le "développement durable" répond aux besoins et aux aspirations des générations actuelles, sans compromettre la capacité de répondre aux besoins et aux aspirations des générations futures. Le développement durable ne saurait être réalisé sans l'utilisation durable des ressources biologiques du globe. Le principe de l'utilisation durable repose sur l'article 10 de la Convention sur la diversité biologique, relatif à l'utilisation durable des éléments de la diversité biologique, et sur l'article 6 concernant les mesures générales de conservation et d'utilisation durable.

A. Importance économique du tourisme

8. Le tourisme est l'une des industries mondiales qui connaît la croissance la plus rapide et, pour de nombreux pays en développement, il est la source principale de recettes en devises étrangères. Sur une période de dix ans, de 1988 à 1997, les recettes du tourisme international ont augmenté à un taux annuel moyen de 9% pour atteindre 443 milliards de dollars en 1997. Les arrivées de touristes dans le monde entier ont augmenté chaque année de 5% en moyenne au cours de la même période.¹ D'après l'OMT, les recettes du tourisme représentaient un peu plus de 8% de la totalité des exportations de biens et près de 35% de la totalité des exportations de services dans le monde en 1997. La ventilation de ces résultats montre que, dans l'ensemble, les pays industrialisés sont des importateurs nets de ces services, tandis que l'ensemble des pays en développement ont augmenté leur surplus. Pour ce dernier groupe de pays, le surplus n'a cessé de s'accroître, passant de 4,6 milliards \$ en 1980 à 65,9 milliards en 1996, compensant plus des deux tiers du déficit de leur compte de 1996. Le surplus des voyages s'est également renforcé dans toutes les régions en développement au cours de la dernière décennie. Les pays à économies en transition ont enregistré un déficit de 3,5 milliards \$ en 1995, qui s'est transformé en un excédent de 1,5 milliards \$ en 1996.

9. Du point de vue de la production, le tourisme contribue pour environ 1,5 % du produit national brut (PNB) mondial.² Le tourisme est également une source majeure d'emploi, le secteur hôtelier employant à lui seul quelque 11,3 millions de personnes dans le monde.³ En outre, le tourisme fondé sur l'environnement

1 Organisation Mondiale du Tourisme, *Tourism Highlights 1997*.

2 Report of the Secretary-General on tourism and sustainable development, Addendum: Tourism and economic development, Commission on Sustainable Development, Seventh session, United Nations, January 1999 (Advance unedited copy) *Rapport du Secrétaire Général sur le tourisme et le développement durable, Addendum: Tourisme et développement économique, Commission du développement durable, septième session, janvier 1999 (Exemplaire préalable non révisé)*

3 Ibid.

naturel est un segment vital et croissant de l'industrie touristique, représentant 260 milliards \$ en 1995.⁴ Dans un nombre de pays en développement, le tourisme a déjà dépassé l'agriculture à des fins commerciales ou la prospection minérale comme principale source de revenu national.⁵

B. Tourisme et environnement

10. Les incidences sociales, économiques et environnementales du tourisme mondial sont immenses et extrêmement complexes. Étant donné qu'un grand pourcentage des activités touristiques comprend des visites de sites qui sont exceptionnels de par leur nature et leur culture, et qui génèrent d'énormes revenus, il est évident que le tourisme offre de remarquables occasions d'investissement dans l'entretien et l'utilisation durable des ressources biologiques. Parallèlement, des efforts doivent être déployés pour réduire au minimum les effets néfastes de l'industrie touristique sur la diversité biologique.

11. L'analyse des expériences passées montre que l'industrie touristique a rarement réussi à s'imposer une autodiscipline pour assurer l'utilisation durable des ressources biologiques. Plusieurs facteurs expliquent de tels résultats. D'une part, en raison de l'intervention de plusieurs exploitants différents, les conditions écologiques locales peuvent être considérées comme un genre de ressources dont la propriété revient à tout un chacun. Il ne sera pas dans l'intérêt d'un exploitant particulier d'investir une part supérieure à celle de ses concurrents pour maintenir les normes écologiques générales prévalant sur le site. De même, les exploitants ont tendance à "exporter" les effets néfastes sur l'environnement, tels que les déchets, les eaux usées et les détritiques, vers les zones qui entourent le site et qui ne risquent pas d'être visitées par les touristes. Il peut en résulter, sous sa forme la plus extrême, ce qu'on appelle le "tourisme enclavé", où les touristes peuvent demeurer durant tout leur séjour dans un environnement artificiellement maintenu, isolé de ses alentours.

12. D'autre part, le tourisme international évolue dans un marché de plus en plus universel, dans lequel les investisseurs et les touristes disposent d'un choix croissant de destinations. C'est d'ailleurs la recherche d'expériences et d'emplacements nouveaux et "inédits" qui constitue l'un des principaux moteurs du cycle de vie du tourisme. En outre, la majeure partie de l'industrie touristique est contrôlée par des intérêts financiers situés loin des destinations touristiques. Dès que les conditions écologiques commencent à se détériorer à un endroit particulier, ces exploitants préféreront se replier sur de nouveaux emplacements, plutôt que d'investir dans l'amélioration de ces conditions.

13. Enfin, le marché du tourisme international est terriblement compétitif, les marges de profit y sont le plus souvent très faibles. Les exploitants hésiteront donc souvent à l'idée d'absorber les coûts supplémentaires liés à l'amélioration des conditions de l'environnement, et trouveront plus pratique et plus économique

4 Jeffrey McNeely, "Tourism and Biodiversity: a natural partnership", présenté au Symposium sur le tourisme et la diversité biologique, Utrecht, 17 avril 1997. *Tourisme et Diversité Biologique: un partenariat naturel*

5 Ibid.

de changer de lieu d'exploitation plutôt que d'encourir de tels coûts.

III. EFFETS POTENTIELS DU TOURISME SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

14. En examinant le rôle du tourisme dans l'utilisation durable des ressources biologiques et leur diversité, il importe de tenir pleinement compte des effets néfastes potentiels du tourisme. Ces impacts peuvent être répartis *grosso modo* en deux groupes: les effets écologiques et les effets socio-économiques, ces derniers étant généralement imposés aux communautés locales et autochtones. Bien que de tels impacts sur les ressources biologiques puissent être moins facile à quantifier et à analyser de façon systématique, ils peuvent être aussi importants, sinon plus, que les effets écologiques à long terme. La section A traite des effets néfastes potentiels sur l'environnement tandis que la section B couvre les effets socio-économiques potentiels.

15. Malgré les effets néfastes potentiels et compte tenu du fait que le tourisme génère une grande part des revenus nationaux et qu'un pourcentage croissant des activités touristiques est fondé sur la nature, le tourisme présente également un potentiel important pour atteindre des résultats en terme de conservation de la diversité biologique et d'utilisation durable de ses éléments constitutifs. La section C examine les avantages potentiels du tourisme, tangibles et intangibles. Parmi les avantages tangibles, on compte les recettes directes provenant des droits et des taxes imposés sur l'utilisation des ressources biologiques. Ces recettes peuvent servir pour l'entretien de zones naturelles et la contribution du tourisme au développement économique, incluant les effets sur d'autres secteurs connexes et sur la création d'emplois. Les avantages intangibles comprennent l'éducation aussi bien des communautés locales que des touristes et l'influence politique potentielle.

A. Effets sur l'environnement

16. *Utilisation des terres et des ressources:* L'un des effets directs les plus importants que le tourisme pose à une région donnée est l'utilisation directe des ressources naturelles, renouvelables et non renouvelables, dans la fourniture des services et des installations touristiques. Une telle utilisation peut être unique ou périodique. Les utilisations les plus importantes sont: i) l'utilisation des terres pour construire des logements et d'autres infrastructures, y compris les réseaux routiers; et ii) l'utilisation de matériaux de construction. La forte compétition pour l'utilisation des terres entre le tourisme et les autres secteurs entraîne une hausse des prix, ce qui augmente la pression, par exemple, sur les terres agricoles. Le choix des sites est aussi d'une grande importance. Les "sites à paysage attrayant" qui sont généralement préférés, tels que les plages sablonneuses, les lacs et les cours d'eau, les sommets et les flancs de montagnes, sont souvent des zones de transition, normalement caractérisées par des écosystèmes riches en espèces. À la suite de la construction de bâtiments dans ces zones, leurs écosystèmes sont souvent soit détruits, soit gravement endommagés.⁶ Par ailleurs, la déforestation

6 Biodiversity and Tourism: Conflicts on the world's seacoasts and strategies for their solution, German Federal Agency for Nature and Conservation ed. 1997. *Diversité biologique et tourisme:*

et l'utilisation intensive ou non durable des terres causent également l'érosion et l'appauvrissement de la diversité biologique. En raison du manque de sites appropriés pour la construction de bâtiments ou autre infrastructure, les marais côtiers sont souvent asséchés et remplis. La construction de marinas à certains emplacements peut aussi avoir des répercussions sur les écosystèmes, voire sur les récifs de coraux le long des côtes. Par ailleurs, les matériaux de construction sont souvent extraits des écosystèmes par des méthodes non viables. L'usage excessif de sable fin des plages, du calcaire des récifs et du bois peut causer de graves érosions.⁷ En outre, la création de conditions propices pour les touristes entraîne souvent diverses formes de manipulation de l'environnement qui peuvent résulter en des conséquences néfastes pour les ressources biologiques.

17. *Effets sur la végétation:* La composition des espèces végétales au sol peut souffrir des effets directs du piétinement et du passage des voitures hors des pistes. Le déracinement des plantes par des collectionneurs ou une simple cueillette de fleurs en toute innocence peuvent aussi être la cause de la disparition de certaines espèces. Le passage de véhicules touristiques, notamment en grand nombre sur des routes populaires, endommage la végétation, entraînant la perte de la couverture végétale. D'autre part, les feux de forêts peuvent être causés par l'usage imprudent de feux de camp. Le choix d'emplacements pour les installations de construction influe également sur les tendances de la végétation et sur la diversité des espèces.⁸

18. *Effets sur la faune sauvage:* Le tourisme axé sur la faune sauvage et sur la nature en général peuvent avoir des répercussions directes sur les ressources naturelles. La gravité de l'impact varie et a été rarement quantifiée pour des cas particuliers. Les effets réels ou potentiels sont les suivants: i) dégâts causés par les activités et équipements touristiques; ii) risque accru de propagation aux espèces sauvages d'agents pathogènes venant des humains ou des animaux de compagnie; iii) risque accru d'introduction d'espèces exotiques; iv) perturbation des espèces sauvages, désorganisant leur comportement habituel, avec éventuellement des effets néfastes sur leur mortalité et leur chance de reproduction; v) altérations des habitats; et vi) consommation de la faune sauvage par les touristes.

19. Un des effets directs du tourisme axé sur la faune sauvage est l'appauvrissement des populations locales de certaines espèces causé par la chasse ou la pêche. Les plongeurs et les voyageurs mal éduqués peuvent causer d'énormes dégâts aux récifs coralliens en les piétinant ou en y jetant l'ancre. Les touristes et les moyens de transport touristique sont autant de sources potentielles d'introduction d'espèces étrangères. En outre, la présence humaine et la fréquence des contacts entraînent la perturbation du comportement animal, en particulier le bruit des radios, des moteurs des bateaux et des véhicules. Même si le bruit n'est pas élevé, certaines espèces d'oiseaux aquatiques sont dérangées par l'agitation des canots et des bateaux à rames. Les activités de construction liées au tourisme causent également de grands changements dans les habitats de la faune sauvage et leurs écosystèmes. En outre, une consommation accrue de la faune par les touristes peuvent affecter les populations de la faune

Conflits sur les côtes maritimes du monde et stratégies pour y remédier, éd. Agence fédérale allemande pour la nature et la conservation, 1997.

7 Ibid.

8 Ibid.

locale et les pêcheries, ainsi que la quantité disponible pour la consommation de la population locale. La production d'objets de souvenir à partir de la faune sauvage, notamment des espèces menacées telles que les coraux ou les écailles de tortue, a bien entendu un effet néfaste sur la population de ces espèces.

20. *Effets sur les zones montagneuses:* Depuis de nombreuses années, l'industrie du tourisme s'est tournée vers les régions montagneuses qui offrent des possibilités de randonnée, de descente de rivière, de pêche à la mouche, de pratique du parapente et de sports d'hiver, notamment le ski et autres activités connexes. Ces activités imposent des pressions énormes sur les ressources biologiques et leur diversité: construction de pistes de randonnée, de ponts en haute montagne, d'installations pour campement, de chalets et d'hôtels, sans parler de l'érosion et de la pollution qui en résultent. Les effets néfastes du tourisme sur les montagnes sont de mieux en mieux connus et publicisés. Dès 1982, l'Union internationale des associations alpines a adopté la Déclaration de Katmandou sur les activités en montagne pour pallier aux pressions exercées sur les écosystèmes fragiles des zones montagneuses et demander l'application de meilleures pratiques (voir section IV. B.). L'étude de cas du projet de la zone de conservation de l'Annapurna souligne également la difficulté de gérer des activités touristiques croissantes dans les écosystèmes fragiles des montagnes (voir Étude de cas no. 3).

21. *Effets sur les zones marines et côtières:* Les activités touristiques peuvent avoir des effets majeurs sur l'environnement des zones marines et côtières, les ressources qu'elles abritent et la diversité de ces ressources. La plupart du temps, ces effets sont dus à une mauvaise planification et/ou un manque d'éducation et de sensibilisation sur l'impact, par exemple, des centres touristiques le long des côtes. Mais parfois, les décisions de développement touristique reposent uniquement sur les avantages économiques potentiels, même si les risques de dégâts sont connus, comme dans le cas des divers centres construits sur les récifs coralliens. L'érosion côtière touche souvent de nombreuses infrastructures côtières qui ont été construites expressément pour le tourisme. Or ce sont souvent ces mêmes infrastructures qui ont modifié le processus de renouvellement des dunes (provoquant l'érosion des plages), transformé les courants locaux par la construction de structures portuaires (causant, par exemple, l'étouffement de coraux de surface), et provoqué l'eutrophisation par l'installation de systèmes d'égouts à des emplacements non appropriés et par l'absence fréquente de traitement des effluents. En mer ouverte, la navigation touristique a parfois été une source de pollution en raison de déversements intentionnels limités, ainsi qu'un moyen de transport d'espèces vers de nouveaux environnements.

22. Alors que l'impact du tourisme sur les ressources côtières est probablement déjà une question sérieuse, la dégradation de ces ressources peut provoquer l'appauvrissement de leur diversité, comme dans le cas des écosystèmes de mangroves près des centres touristiques. Ceci risque d'avoir des répercussions écologiques et économiques importantes pour les populations locales.

23. *Effets sur les ressources aquatiques:* De façon générale, dans de nombreuses régions du monde, l'eau fraîche fait déjà l'objet d'une demande croissante de la part de l'agriculture, des industries et des populations. À

/...

certains endroits, tels que les nombreux petits pays insulaires en développement, la demande accrue du tourisme, qui est particulièrement gros consommateur d'eau, pose un grave problème.⁹ L'extraction des eaux souterraines peut causer l'assèchement, entraînant la perte de la diversité biologique. Certaines activités sont potentiellement plus nuisibles que d'autres pour la qualité des eaux. L'usage des bateaux à moteur, par exemple, peut provoquer l'érosion des plages et du littoral, la propagation des mauvaises herbes aquatiques, la contamination chimique, ainsi que la turbulence et la turbidité des bas-fonds.¹⁰ L'évacuation des eaux résiduaires non traitées dans les rivières et les mers avoisinantes peut causer l'eutrophisation. Elle peut aussi introduire dans ces eaux une grande quantité d'agents pathogènes, les rendant dangereux pour les nageurs. Les écosystèmes riches en substances nutritives, tels que les mangroves, peuvent remplir les fonctions de zone tampon ou de filtre, mais seulement dans une certaine mesure.¹¹

24. *Gestion des déchets*: L'évacuation des déchets générés par l'industrie touristique peut causer d'importants problèmes écologiques. Ces déchets peuvent généralement être classés en trois catégories: les eaux d'égout et les eaux usées; les déchets chimiques et les agents polluants; et les déchets solides (ordures ou résidus). Nous avons déjà mentionné les effets du déversement direct des ordures ou des eaux d'égout non traitées, tels que l'eutrophisation, l'appauvrissement en oxygène et la prolifération des algues.

25. *Effets des voyages sur l'environnement*: Les voyages à destination et en provenance de centres touristiques ont un impact significatif sur l'environnement, par la pollution et la production de gaz à effets de serre. Une large proportion de ces voyages internationaux se fait par voie aérienne. De tels voyages sont, du point de vue de l'environnement, les plus coûteux par passager-kilomètre, bien que les coûts réels soient difficiles à évaluer avec précision, tout comme les incidences sur les ressources biologiques et leur diversité.

B. Effets socio-économiques du tourisme

26. *Afflux de personnes et dégradation sociale en découlant*: L'intensification des activités touristiques peut provoquer l'afflux de personnes à la recherche d'emplois, mais qui finissent d'ailleurs par se retrouver sans emploi, ou à la recherche d'occasions de faire des affaires. Il peut en résulter une dégradation sociale: prostitution locale, drogues, etc.¹² En outre, en raison de la nature

9 Report of the Secretary-General, Addendum, Sustainable tourism development in small island developing States, Commission on Sustainable Development, Fourth Session, United Nations, 1996 (E/CN.17/1996/20/Add. 3) .. *Rapport du Secrétaire Général, Addendum, Développement du tourisme durable dans les petits États insulaires en développement, Commission du développement durable, Quatrième session, Nations Unies 1996..*

10 *Tourism, ecotourism and protected areas*, Hector Ceballos-Lascurain, IUCN, 1996. *Tourisme, écotourisme et zones protégées*,

11 Biodiversity and tourism: Conflicts on the world's seacoasts and strategies for their solution, German Federal Agency for Nature and Conservation ed. 1997 - *Diversité biologique et tourisme: Conflits sur les côtes maritimes du monde et stratégies de résolution, publication de l'Agence fédérale allemande pour la nature et la conservation.*

12 Pour plus de détails, voir le rapport du Secrétaire Général sur le tourisme et le développement durable, Addendum: Tourisme et développement social, Commission du développement durable, septième session, janvier 1999 (Exemplaire préalable non révisé).

instable du tourisme international, les communautés qui finissent par dépendre économiquement du tourisme sont vulnérables à l'évolution des arrivées touristiques et risquent de perdre soudainement leurs emplois et leurs sources de revenus en cas de malaise économique.

27. *Effets sur les communautés locales:* Lorsqu'il y a un développement touristique, les avantages économiques sont distribués inégalement entre les membres des communautés locales. Il semblerait que ceux qui en bénéficient le plus sont ceux qui, le plus souvent, avaient déjà un avantage économique, en particulier les propriétaires fonciers qui peuvent se permettre d'investir. Dans le cas d'investissements directs de l'étranger, la plupart des profits peuvent être virés vers le pays d'origine. En conséquence, le tourisme peut en fait contribuer à exacerber les inégalités et donc la pauvreté relative dans les communautés. En outre, le tourisme renforce la demande locale de biens et services, notamment la nourriture, relevant les prix et réduisant les disponibilités potentielles pour les populations locales.

28. Il y a un exemple plus frappant de conflit direct entre le tourisme et les besoins et les aspirations des populations locales: c'est le cas où ces populations sont exclues de certaines zones particulières réservées aux touristes, ou du moins dont l'accès leur est strictement limité. Il s'agit la plupart du temps de zones protégées créées aux fins de la protection de la faune et de la flore sauvages. Dans de nombreux cas, par contre, la désignation de ces sites comme zones protégées et l'exclusion des populations locales de ces zones, ont précédé le développement du tourisme dans ces régions au lieu d'en être la conséquence. D'un autre côté, comme dans le cas des Maldives, les conflits directs peuvent être évités en isolant l'industrie du tourisme du gros de la population autochtone. Un tel isolement a été possible dans les Maldives grâce à la présence d'un nombre élevé d'îles inhabitées pouvant être développées en centres touristiques.¹³

29. *Effets sur les valeurs culturelles:* L'impact du tourisme sur les valeurs culturelles est extrêmement complexe. Les activités touristiques peuvent provoquer des conflits entre les générations, les jeunes membres de la communauté locale changeant leurs aspirations aux contacts plus fréquents des touristes et subissant leur influence. Les pratiques et les événements traditionnels peuvent également être influencés par les préférences des touristes. Il peut en résulter une érosion des pratiques traditionnelles, et notamment de la culture, ainsi que la perturbation des modes de vie traditionnels. En outre, le tourisme peut également affecter les rapports entre les sexes, en offrant par exemple différentes possibilités d'emploi aux hommes et aux femmes.

C. Avantages potentiels du tourisme pour la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses éléments constitutifs

a) Avantages tangibles

¹³ Tourism and the Environment - Case Studies on Goa, India, and the Maldives - *Tourisme et environnement - Études de cas à Goa, Inde et dans les Maldives*. Auteurs: Kalidas Sawkar, Ligia Noronha, Antonio Mascarenhas, O.S. Chauhan et Simad Saeed, Economic Development Institute of the World Bank, Washington, 1998. Institut de développement économique de la Banque mondiale, 1998

30. *Générations de revenus pour l'entretien des zones naturelles:* Le moyen le plus direct d'exploiter le tourisme aux fins de l'utilisation durable des ressources biologiques consiste à canaliser une partie des recettes touristiques vers un tel objectif. Il pourrait s'agir d'une taxe environnementale imposée sur les touristes en général ou sur certaines activités touristiques particulières ou en prélevant des droits d'accès aux ressources biologiques, les recettes récoltées servant à leur entretien. Cette dernière procédure se traduit généralement par la mise en place d'un système de droits d'entrée aux parcs nationaux et aux autres zones protégées, mais elle peut inclure aussi l'imposition de droits pour des activités telles que la pêche, la chasse et la plongée sous-marine.

31. Il existe plusieurs secteurs touristiques spécialisés, bien connus et d'importance croissante, dont les participants sont prêts à payer des droits. Le secteur le plus important actuellement est probablement l'observation d'oiseaux, encore qu'il ne soit pas évident que les ornithologues amateurs, lorsqu'ils sont en groupe, soient plus disposés à payer que les autres touristes moins spécialisés. Dans le tourisme fondé sur la faune marine, la plongée sous-marine constitue un important secteur spécialisé. Le secteur spécialisé dont les participants semblent consentir le plus facilement à payer des droits est la chasse sportive, pour laquelle des droits de licence très élevés peuvent parfois être imposés dans certaines circonstances. Il faut également reconnaître que droits et taxes peuvent servir aussi de mesures de régulation des accès aux sites et aux ressources biologiques. En outre, la perspective d'une génération continue de recettes représente un incitatif direct au maintien des populations ou des écosystèmes.

32. *Contribution du tourisme au développement économique:* Qu'ils versent ou non des droits d'entrée, les touristes ont une influence majeure sur l'économie des régions qu'ils visitent. Leurs dépenses, en termes nets, génèrent des revenus pour les communautés hôtes. Le tourisme stimule également les investissements dans l'infrastructure: construction de bâtiments, de routes, de voies ferrées, d'aéroports, de systèmes d'égout, d'installations de traitement des eaux usées et autres installations liées au tourisme. Le tourisme est créateur d'emplois et offre diverses possibilités commerciales. L'augmentation des revenus dans une région peut aussi permettre la mise en place de pratiques plus durables en matière d'utilisation des terres, en permettant par exemple aux agriculteurs d'appliquer de meilleures rotations des cultures et un certain niveau de fertilisation à la place des cultures sur brûlis pour restaurer la fertilité du sol après des périodes de jachère. Le tourisme peut aussi offrir une solution économique de rechange à des pratiques de production ou de récolte non durables.

33. Dans certaines régions, les activités agricoles à faible apport et à petite échelle qui engendrent à la fois un environnement attrayant et le maintien d'une grande diversité biologique, peuvent souvent présenter des possibilités touristiques. La vente de produits (objets artisanaux et souvenirs) dérivés de ressources naturelles récoltées de façon durable peut également offrir des possibilités intéressantes de générer des revenus et des emplois.

b) Avantages non tangibles

/...

34. *Éducation et sensibilisation du public:* Le tourisme peut représenter une occasion exceptionnelle d'éducation du public, en promouvant la connaissance des écosystèmes naturels et des communautés locales parmi un large éventail de personnes. Cette démarche éducative peut d'ailleurs se faire dans les deux sens. Dans certaines régions du monde, grâce à la venue du tourisme, les populations locales sont devenues plus conscientes du caractère unique de leurs ressources biologiques, se traduisant par exemple par la présence d'espèces endémiques. Le tourisme peut créer également des incitatifs encourageant le maintien de l'art et de l'artisanat traditionnels et offrant la possibilité d'apprendre différentes cultures. Dans certaines circonstances, le tourisme peut encourager le maintien, voire la revitalisation des pratiques traditionnelles qui sont favorables à l'utilisation durable des ressources biologiques et qui seraient autrement menacées de disparaître.

35. *Poids politique:* Lorsqu'un pays en arrive à dépendre fortement du tourisme international, ce dernier peut servir d'encouragement à la bonne conduite des affaires publiques. À mesure que les touristes internationaux deviennent de mieux en mieux informés et capables d'exercer un choix dans leurs destinations, toute détérioration perçue dans l'exercice des pouvoirs sera fort probablement un facteur de dissuasion pour une proportion importante des touristes qui choisiront comme destination un pays donné pour un ensemble de raisons altruistes ou morales et d'intérêt personnel. Le lien entre une bonne administration et l'entretien des ressources biologiques n'est ni direct ni explicite, mais il est indiscutablement d'une grande importance fondamentale.

IV. CHOIX DE GESTION ET STRATÉGIES INTERNATIONALES/RÉGIONALES POUR UN TOURISME DURABLE QUI COUVRENT LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

A. Choix de bonnes pratiques

36. *Évaluation et surveillance:* Avant de commencer tout projet lié au tourisme, il est essentiel d'entreprendre une évaluation approfondie des répercussions. En analysant l'impact du tourisme sur l'utilisation durable des ressources biologiques et leur diversité, et en essayant de tirer parti des avantages potentiels du tourisme à cette fin, il conviendrait en principe de tenir compte de tous les facteurs cités précédemment. Dans la plupart des circonstances, il ne sera pas possible de réaliser une évaluation complète. Il y aura un choix à faire en fonction des meilleures informations disponibles et en se fondant en grande partie sur son propre jugement. Dans l'évaluation des impacts, il faudrait également définir la capacité d'un emplacement particulier à recevoir des touristes afin d'avoir une indication des limites et des restrictions du développement touristique. Une telle évaluation facilitera également la planification des types et des modes d'activités touristiques à développer. Le principe de la gestion adaptative s'avérera probablement fort utile: les décisions sont prises sur la base des meilleures informations disponibles et elles peuvent être modifiées en fonction des résultats qui en découlent. Pour permettre une modification efficace des activités, un mécanisme de surveillance approprié devra également être mis en place.

/...

37. *Tourisme dispendieux pour un faible volume de voyageurs:* Le tourisme dispendieux pour un faible volume de voyageurs est unanimement recommandé comme la meilleure façon de maximiser les avantages du tourisme en en minimisant les incidences néfastes sur le milieu naturel. D'après l'expérience acquise dans la gestion des zones protégées, il est généralement convenu que les coûts de gestion liés aux zones protégées et les pressions sur les ressources augmentent proportionnellement avec le nombre de visiteurs dans une région donnée. Dans certains sites très uniques, tels que le Parc national des Galápagos en Équateur et le Parc national des volcans du Rwanda, ce mode de gestion du tourisme est facile à adopter. Ainsi, vers la fin des années 1980, le Parc national des volcans imposait des redevances de 170 \$ par visite pour l'observation des gorilles, le nombre maximum de visiteurs autorisés par année étant limité à 6 000 personnes.¹⁴ Des droits d'entrée similaires sont exigés pour les parcs nationaux du Mt Kilimanjaro, du Mt Kenya et du Mt Everest. Par contre, une telle méthode risque d'avoir pour résultat l'exclusion des populations locales de ces zones.

38. *Utilisation optimale des recettes touristiques:* Le problème consistant à faire le meilleur usage des recettes touristiques provenant des frais d'accès à des zones protégées ou d'autres droits est un problème de nature générale. Dans les zones protégées exploitées par le gouvernement, les recettes vont généralement rejoindre les fonds des finances publiques, de sorte qu'il n'y a aucun lien entre le revenu généré par une zone protégée et le budget disponible pour l'administration de cette région. Lorsque les revenus peuvent être consacrés directement à l'entretien de la région, il y a souvent le risque que les fonds publics soient réduits en conséquence, de sorte qu'aucune nouvelle ressource ne sera disponible pour la gestion. Le problème est davantage exacerbé par le fait que la volonté des touristes à payer des droits d'entrée dépend souvent de leur habilité à comprendre comment et où ces droits seront utilisés. S'il n'y a pas de lien évident entre les droits imposés et l'entretien des ressources dont les touristes sont venus profiter, ceux-ci seront moins prêts à payer que s'ils voyaient une relation claire entre les deux.

39. D'autre part, dans de nombreux pays, les taux de visite dans les différentes zones protégées sont très inégaux, de sorte que certaines régions peuvent recueillir des droits d'entrée pour des montants supérieurs à leurs besoins, alors que d'autres n'en reçoivent pas assez pour assurer une gestion efficace. Ces problèmes peuvent être atténués dans les cas où les zones protégées peuvent être gérées comme un ensemble, et où les recettes générées peuvent être utilisées directement. Ceci est particulièrement nécessaire lorsque les régions moins visitées présentent de fait une plus grande importance pour le maintien de la diversité biologique.

40. *Concentration des avantages sur les populations locales:* Tout aussi complexe et important à long terme est l'établissement de mécanismes permettant aux populations locales de bénéficier des revenus provenant des droits d'entrée. Une étape importante pour assurer la viabilité à long terme de ces régions consiste à laisser les populations locales bénéficier de cette façon des

¹⁴ Economic Perspectives on Nature Tourism, Conservation and Development, Michael P. Wells, Pollution and Environmental Economics Division, the World Bank, 1997. (*Perspectives économiques sur le tourisme écologique, la conservation et le développement, Michael P. Wells, Banque mondiale, 1997*)

avantages qu'apportent les zones protégées. Dans les régions d'où les populations locales ont été déplacées, où leurs droits d'usage ont été restreints, de tels avantages peuvent tenir lieu d'indemnisation afin de réduire l'hostilité qu'elles peuvent avoir contre les zones protégées. En liant les avantages à des responsabilités, on peut ainsi réduire les activités réglementées ou interdites dans ces régions, telles que l'abattage des arbres, le pâturage, le brûlage et la chasse.

41. Malheureusement, dans de nombreux cas, il y a énormément de fuites de recettes touristiques des communautés locales, voire souvent du pays même. Pour y remédier, certains mécanismes peuvent être choisis, incluant l'affectation préférentielle de franchises aux populations locales, par exemple, pour le logement, les services de guide et de restauration. De tels mécanismes exigent une gestion prudente et transparente, ainsi qu'un régime de réglementation applicable en cas d'abus. On peut aussi adopter une démarche plus radicale, souvent appropriée en dehors du système officiel de la zone protégée, qui consiste à renforcer les moyens d'action des communautés locales pour qu'elles puissent développer et administrer leurs propres ressources, en utilisant le tourisme réglementé comme une source de revenus, comme dans le cas de CAMPFIRE (Communal Areas Management Programme for Indigenous Resources - Programme communautaire de gestion régionale des ressources autochtones) au Zimbabwe.

42. *Maximiser les recettes:* Il a été aussi suggéré que, si l'on en juge les études sur la volonté des touristes à payer, les droits d'entrée dans les zones protégées peuvent faire l'objet d'importantes augmentations. Ainsi, dans le cas du Parc national des volcans du Rwanda mentionné précédemment, il a été avancé que le droit de 170\$ par visite pour l'observation des gorilles pourrait être augmenté fortement sans craindre de décourager les visiteurs en raison du caractère unique des lieux. Pour éviter les conflits avec les populations locales et pour optimiser les avantages, des tarifs différents pourraient être appliqués aux touristes étrangers et aux visiteurs locaux. C'est le cas, par exemple, de la Réserve biologique des forêts montagneuses humides de Monteverde au Costa Rica (voir étude de cas 1).

43. *Administration privée des réserves:* Les zones protégées appartenant à des intérêts privés peuvent éviter d'être confrontées aux mêmes restrictions et obstacles que connaissent les régions administrées par le gouvernement ou les régions situées sur les terres communautaires. Dans certains pays, ces régions apportent une contribution importante et autofinancée à l'entretien de certaines ressources biologiques et leur diversité. D'après une enquête menée en 1993 parmi 97 réserves privées en Amérique latine et en Afrique subsaharienne, sur les 32 réserves qui ont répondu, plus de la moitié ont indiqué avoir eu des profits. Le tourisme représentait 67% des recettes d'exploitation, tandis que les subventions privées représentaient 19%.¹⁵ Dans le cas de la Réserve de Monteverde, elle a réalisé un excédent chaque année depuis 1988 (voir étude de cas 1). Par contre, la viabilité à long terme de ces réserves dépend souvent des conditions économiques qui sont indépendantes de la volonté des propriétaires, de leurs intentions et de leur compétence, de sorte que l'entretien à long terme de ces ressources n'est absolument pas garanti.

15 M.P. Wells, 1997

44. *Le tourisme dans un contexte plus général d'utilisation des terres:* Compte tenu de ce qui précède, il est évident que si le tourisme présente de nombreuses opportunités pour l'utilisation durable des ressources biologiques et leur diversité, il pose également de nombreuses menaces à une telle utilisation. Il est sans doute préférable de considérer le rôle potentiel du tourisme dans la perspective de ressources naturelles intégrées et de gestion des utilisations des terres dans son sens le plus large, incluant la gestion intégrée des zones côtières. En d'autres termes, pour toute région donnée, il convient de suivre une démarche écosystémique pour planifier le développement touristique, et les coûts et les avantages d'un tel développement devraient être examinés comparativement à d'autres options.

45. *Structures réglementaires:* Il est fort probable que, dans les cas où le tourisme sous certaines formes est considéré comme une activité viable, il faudrait mettre sur pied une structure de façon à réduire au minimum les incidences écologiques et sociales néfastes, par exemple sous forme de zonage, de normes écologiques minimales ou de restriction du nombre de lits. Il faudrait entreprendre, au minimum, une évaluation des répercussions de toute activité majeure sur l'environnement. Mais il n'en reste pas moins que les avantages que le tourisme pourrait apporter à la diversité biologique sont loin d'être garantis. Diverses mesures d'incitation peuvent être appliquées pour appuyer davantage la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique. Une étude de cas soumise par l'Australie décrit quelques choix possibles pour promouvoir le tourisme fondé sur la nature (voir étude de cas no. 4). Le rapport récent du PNUE sur "Les labels écologiques dans l'industrie du tourisme" (UNEP IE, 1998) propose également des exemples. L'établissement de codes et de normes écologiques volontaires au sein de l'industrie, dont certains existent déjà, devrait être encouragé activement, tout comme l'éducation des touristes sur les incidences potentielles de leurs activités sur l'environnement.

B. Stratégies et instruments internationaux et régionaux

46. Comme nous l'avons déjà mentionné, il existe un certain nombre d'accords et d'initiatives à l'échelle internationale et régionale pour le tourisme durable. Le document intitulé "Diversité biologique et tourisme durable - Préparation de directives mondiales", soumis par l'Allemagne à la quatrième réunion de la Conférence des Parties pour information (UNEP/CBD/COP/4/Inf.21), décrit l'évolution récente des initiatives internationales relatives au tourisme durable. Certains exemples sont examinés ici.

47. La déclaration des droits et des codes touristiques, adoptée à la sixième session de l'Assemblée générale de l'Organisation mondiale du tourisme tenue à Sofia (Bulgarie) en 1985, sert de base générale pour le tourisme et la conduite des touristes. Elle établit le droit des personnes au repos et aux loisirs, le rôle des États dans la promotion du développement harmonieux du tourisme intérieur et international, ainsi que le rôle des professionnels du tourisme qui contribuent utilement au développement touristique et à l'application de cette déclaration. Quant au code touristique, il décrit le code de conduite des touristes.

48. Antérieurement à l'adoption de la déclaration des droits, l'Union

/...

internationale des associations alpines (IUAA), réagissant aux menaces croissantes qui pèsent sur leurs fragiles écosystèmes et leur environnement, avait adopté la Déclaration de Katmandou sur les activités en montagne à sa quarante-quatrième Assemblée générale en 1982. La déclaration soulignait la nécessité urgente d'assurer une protection efficace de l'environnement et du paysage des montagnes et demandait l'adoption de mesures visant à réduire les incidences néfastes des activités humaines sur les montagnes et à accorder une attention immédiate à la flore, à la faune et aux ressources naturelles. En outre, la déclaration a établi l'inviolabilité de l'héritage culturel et de la dignité des populations locales. Elle a également réclamé une meilleure éducation et une plus grande sensibilisation concernant l'environnement et elle a déterminé que l'utilisation des technologies appropriées pour répondre aux besoins énergétiques et assurer la gestion appropriée des déchets appelait une attention immédiate.

49. En 1992, l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT), le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et l'IUCN (International Union for the Conservation of Nature)¹⁶ ont publié conjointement des lignes directrices sur la mise en valeur des parcs nationaux et des zones protégées pour le tourisme, afin d'encourager un développement plus approprié du tourisme dans les parcs nationaux et les zones protégées. Ces lignes directrices couvrent les aspects suivants: 1) méthodes pour assurer la participation des populations locales qui habitent à l'intérieur ou dans les alentours des zones protégées; 2) niveau approprié de tourisme dans les parcs nationaux; 3) amélioration de la gestion des valeurs naturelles de la région; 4) conception des infrastructures touristiques appropriées dans les parcs nationaux; 5) promotion d'une plus grande appréciation des valeurs des parcs nationaux par les visiteurs; et 6) méthodes à suivre pour que les activités touristiques dans les parcs nationaux puissent servir de mécanisme d'autofinancement des parcs et d'outil de conservation. Au cours de la même année, le PNUE a organisé, de concert avec le Centre pour le patrimoine mondial de l'UNESCO, un atelier international sur la gestion du tourisme dans les sites naturels du patrimoine mondial. Les recommandations de cet atelier ont été largement diffusées et les deux organisations collaborent actuellement à l'établissement d'un manuel à l'intention des directeurs des sites naturels du patrimoine mondial.

50. En 1994, le Conseil de l'Europe a adopté des recommandations sur le tourisme durable, préconisant des mesures aux niveaux national, international, local et régional.

51. La Conférence mondiale sur le tourisme durable (Lanzarote, avril 1995) a adopté la Charte du tourisme durable recensant 18 points jugés essentiels pour le tourisme durable. La conférence a déterminé que le tourisme doit être développé dans le cadre du développement durable, en tenant compte des milieux naturels, culturels et humains. Elle a demandé qu'une priorité particulière soit accordée à la coopération technique et à l'assistance financière qui doivent être accordées aux régions vulnérables sur les plans de l'environnement et de la culture.

¹⁶ Guidelines: Development of National Parks and Protected Areas for Tourism. WTO UNEP-IE/PAC - *Lignes directrices: Mise en valeur des parcs nationaux et des zones protégées pour le tourisme. Rapport technique OMT/UNEP-IE/PAC Série 13, 1992*

52. Plus récemment, en 1997, la Conférence internationale des ministres de l'environnement sur la diversité biologique et le tourisme, qui s'est tenue à Berlin (Allemagne) avec la participation de 19 pays et de six organisations, a adopté la Déclaration de Berlin sur la diversité biologique et le tourisme durable. La déclaration vise essentiellement cinq domaines:

- Le tourisme durable est une utilisation raisonnable de la diversité biologique. Pour que le tourisme durable puisse contribuer à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique, il convient d'encourager des formes de tourisme qui sont écologiquement saines;
- Le développement du tourisme doit être contrôlé afin d'en assurer la durabilité;
- Une attention particulière doit être accordée au tourisme dans les régions vulnérables, notamment les zones protégées, les zones côtières et montagneuses, et les régions présentant une grande diversité biologique;
- Les pays ne sont pas les seuls responsables, toutes les parties prenantes ont une part de responsabilité en matière de développement durable, notamment dans le secteur privé, dont les initiatives volontaires sont encouragées;
- Les communautés locales ne sont pas seulement responsables du développement durable du tourisme, elles peuvent également tirer certains avantages du tourisme.

53. Lors de la Table Ronde Ministérielle sur la diversité biologique, tenue dans le cadre de la quatrième réunion de la Conférence des Parties à la Convention (Bratislava, Slovaquie, mai 1998), les ministres se sont penchés sur la question du tourisme. Les participants ont reconnu qu'une part importante du tourisme dépend fortement de la diversité biologique sur laquelle il a par ailleurs des incidences, alors que le tourisme durable pourrait aussi jouer un rôle dans la lutte contre la pauvreté et la conservation de la diversité biologique.

54. Un atelier sur la diversité biologique marine dans les Caraïbes a été organisé en octobre 1998 en Jamaïque, pour examiner les rapports entre le tourisme et la diversité biologique marine. Le groupe de travail qui s'est penché sur cette question a conclu que les pressions qui pèsent sur la diversité biologique marine appellent une série de mesures à prendre, en fonction du problème soulevé:

- Du point de vue scientifique et technologique et en considérant la recherche également, il convient d'améliorer les informations scientifiques de base sur lesquelles sont fondées les décisions politiques essentielles, tandis que les communications entre les chercheurs et les utilisateurs des ressources, notamment le tourisme, devront être renforcées et entretenues;
- Il faut établir des indicateurs permettant d'évaluer la capacité d'absorption du système;
- Le tourisme n'est pas suffisamment intégré dans les programmes nationaux et la participation des parties prenantes est limitée. Des mesures correctives d'une telle situation encourageraient l'intégration de la conservation de la diversité biologique marine dans la planification à long terme de l'industrie du tourisme;

/...

- L'éducation du public et sa sensibilisation sont un enjeu important, tout comme la nécessité de mettre en place des mesures législatives appropriées;
- L'utilisation des forces du marché et des instruments économiques pour stimuler un comportement responsable en matière d'écologie constitue une autre question importante.

55. En octobre 1998 également, le PNUE et l'OMT ont convoqué conjointement une Conférence internationale sur le tourisme durable dans les petits États insulaires en développement et autres îles à Lanzarote, dans les îles Canaries, en Espagne. La Conférence avait à son ordre du jour les défis du tourisme durable dans les petites îles et on trouve, parmi les recommandations proposées:

- a) l'intégration du tourisme dans la planification générale du développement durable;
- b) la participation des principaux acteurs;
- c) la participation des communautés locales;
- d) l'adoption de technologies douces,
- e) la promotion de codes de conduite et de labels écologiques établis spécifiquement pour les petites îles; et
- f) l'établissement de normes et de réglementations environnementales.

56. Par ailleurs, le PNUE a élaboré une série de principes directeurs, qui sont encore au stade d'ébauche, s'appliquant au tourisme durable. Conformément au mandat que lui a confié le Conseil d'Administration en février 1999, le PNUE lancera un processus de consultation des diverses parties prenantes sur la base de ces principes.

57. En outre, aux Pays Bas, on a commencé à mettre sur pied une approche intégrante pour un tourisme respectueux de la diversité biologique, et qui s'adresse aux touristes des Pays bas qui se rendent à l'étranger. La démarche tiendra compte de toute la gamme d'activités touristiques, à savoir les informations provenant des agences de voyage, les décisions des voyageurs de faire des réservations, les incidences des voyages, les possibilités de réduire les incidences néfastes des hébergements prévus sur les lieux touristiques, et les activités des touristes à l'étranger. L'initiative fait intervenir tous les acteurs concernés des secteurs publics et privés, suivant une démarche interactive.

C. Études de cas

58. Quatre études de cas sont présentées ci-après et soulignent certaines approches, politiques, stratégies et instruments tirés de cas réels. La première étude relate l'expérience d'une réserve privée et décrit la participation du secteur privé. La deuxième étude est un exemple d'initiatives prises par des communautés locales, tout en soulignant les difficultés potentielles. La troisième étude présente un exemple de partenariat entre un gouvernement et une organisation non gouvernementale. Elle met en relief la façon dont la participation de la communauté locale est encouragée. Enfin, la quatrième étude de cas présente les divers choix de mesures d'incitation pour promouvoir le tourisme écologique tourné vers la nature.

/...

1. Une réserve privée: la Réserve de forêt humide hétérogène de Monteverde, au Costa Rica¹⁷

59. La forêt humide hétérogène de Monteverde contient un certain nombre d'habitats de types différents, ainsi qu'une faune et une flore d'Amérique centrale extrêmement variées, comprenant environ 600 espèces d'arbres, 300 espèces d'orchidées, 200 espèces de fougères et une centaine d'espèces de mammifères. La Réserve a vu le jour lorsque, dans les années 1950, des Quakers américains ont délimité un territoire d'une superficie de 500 hectares de forêt. En 1973, des dons privés ont permis d'établir la Réserve privée de forêt humide hétérogène de Monteverde, qui est maintenant administrée par le Centre des Sciences Tropicales de San José, et qui, après diverses acquisitions successives de terrains, a atteint sa superficie actuelle de 10 500 ha. Le nombre de visiteurs a augmenté, passant de quelque 400 par année au début des années 1970 à environ 13 000 en 1987 pour se stabiliser au taux de 50 000 visiteurs par année depuis 1994.

60. La réserve applique une politique d'établissement de prix fondés sur des entrées multiples, en vue de maximiser les recettes provenant des visiteurs étrangers, tout en assurant que l'accès à la réserve reste à la portée du plus grand nombre de Costaricains possible. En 1995, les droits d'entrée étaient équivalents à un montant nominal inférieur à 1\$US pour les étudiants costaricains; 1,50\$US pour les autres ressortissants et les résidents du Costa Rica; 4\$US pour les étudiants étrangers; 8\$US pour les visiteurs étrangers ne faisant pas partie d'un voyage organisé; 16\$US pour les touristes étrangers faisant partie d'un voyage organisé. Les touristes étrangers représentaient 80% des visiteurs et 97% des recettes.

61. En 1993, les frais d'entrée correspondaient à 45% (376 000 \$US) des revenus totaux de la réserve, soit 841 000 \$US. Les autres sources de revenus proviennent des randonnées guidées, d'un restaurant, d'un magasin de cadeaux et souvenirs et de dons. Depuis 1998, la réserve aurait généré un excédent chaque année. Les revenus qui ont été générés par la réserve ont servi à appuyer des programmes d'éducation sur l'environnement. La valeur générale actuelle de la réserve a été évaluée comme étant de l'ordre de 10 millions \$US à 40 millions \$US, ce qui dépasse de loin la valeur qu'elle aurait eu si toute autre utilisation des terres avait été imaginée.

2. Initiative locale: Observation de lucioles en Malaisie péninsulaire¹⁸

62. Dans des zones de marées localisées du fleuve Selangor dans l'État de

17 Source: Aylward, B., Allen, K., Echeverría, J. et Tosi, J., Sustainable ecotourism in Costa Rica: The Monteverde Cloud Forest Reserve, Biodiversity and Conservation - *Écotourisme durable au Costa Rica: La réserve de forêt montagneuse humide de Monteverde, Diversité biologique et conservation*, 5(3): 315-344, 1996.

18 Source: Hughes, R. (1997). *Community Wildlife Management Project: Phase I. South East Asia Regional Review Cambodia, Lao PDR and West Malaysia*. (projet communautaire de gestion de la faune et de la flore) IIED, Londres. Cité dans: Roe, D., Leader-Williams, N. et Dalal-Clayton, B. 1997. *Take only photographs, leave only footprints: the environmental impacts of wildlife tourism*. (Prenez des photos mais ne laissez que des empreintes de pieds: les incidences du tourisme axé sur la faune et la flore sur l'environnement) IIED Wildlife and Development Series No. 10.

Selangor, en Malaisie péninsulaire, pousse la mangrove *Sonneratia caseolaris*. D'énormes colonies de lucioles *Pteroptyx tener* s'y réfugient et clignotent de façon synchronisée, créant un phénomène naturel inhabituel et exceptionnellement beau. Vers la fin des années 1980, les bateliers du village ont formé un partenariat avec des organisations locales de conservation. Une réserve naturelle avoisinante a permis aux populations locales d'utiliser leurs locaux pour offrir des services de réservation et d'interprétation. Les occasions d'emploi ont augmenté parmi les pêcheurs locaux, ainsi que la demande pour des restaurants et autres services et installations touristiques. En raison de la sensibilité des mangroves à l'érosion, les villageois ont convenu entre eux de ne pas utiliser de bateaux à moteur. Ils participent aussi activement à l'amélioration de l'accès au fleuve et à l'entretien de la végétation sur les rives du fleuve, alors qu'ailleurs, elle est éliminée par l'aménagement des terres.

63. Toutefois, à mesure que le projet a connu de plus en plus de succès et que les touristes arrivent en nombre toujours plus grand, les tensions et les difficultés ont commencé à apparaître. Les lucioles sont de loin la source majeure de revenus pour le village, mais les recettes ne sont pas partagées de façon très équitable, les principaux bénéficiaires étant les familles des bateliers travaillant pour l'entreprise qui contrôle l'accès aux lucioles. Des groupes concurrents ont commencé à utiliser des bateaux à moteur et les efforts pour entretenir et régénérer les mangroves ont été suspendus. Le programme reste néanmoins placé sous la direction des populations locales qui, avec le temps, arriveront probablement à résoudre leurs conflits.

3. Partenariat entre un gouvernement et une organisation non gouvernementale: Le projet régional de conservation de l'Annapurna, Népal¹⁹

64. La zone de conservation de l'Annapurna au Népal, d'une superficie de 7 700 km² environ, présente une grande diversité géographique et culturelle. La région compte quelque 120 000 habitants, en majorité des agriculteurs à faible revenu, et plus de 45 000 randonneurs étrangers s'y rendent chaque année.

65. Les randonnées de haute montagne ont entraîné l'apparition d'un grand nombre de campements et de " maisons de thé " le long des pistes, créant ainsi des revenus et des emplois pour la région. Malheureusement, il y a eu aussi des incidences néfastes sur l'environnement. Des forêts ont été coupées pour le bois de chauffage et de cuisson. Les cultures se sont étendues aux terres marginales fragiles pour répondre aux besoins alimentaires accrus. La pollution de l'eau, l'hygiène insuffisante et les déchets sauvages sur les itinéraires de randonnées constituent des problèmes croissants.

66. Une directive royale adoptée en 1985 a permis d'entreprendre l'amélioration des installations touristiques tout en protégeant l'environnement. Le Fonds du Roi Mahendra pour la conservation de la nature est une ONG locale qui a œuvré

¹⁹ Source: Brandon, K. 1996. Ecotourism and Conservation: A Review of Key Issues. Environment Department Paper 33. The World Bank. *Écotourisme et conservation: Examen des questions clés*. Note 33. Département de l'environnement. Banque mondiale.

avec succès à la création de la zone de conservation de l'Annapurna, classée en 1992. La zone de conservation est une aire à usages multiples, offrant les activités suivantes: chasse, collecte de produits forestiers, utilisation des droits imposés aux visiteurs pour le développement local et délégation de l'autorité administrative aux villages. Le Projet de la zone de conservation de l'Annapurna a été mis sur pied pour aider les populations locales à conserver un maximum de contrôle sur leur environnement et pour leur offrir une formation à la gestion de l'environnement.

67. Depuis 1989, lors de l'accès à la zone de conservation, les randonneurs doivent verser un droit d'entrée équivalant à 13 \$ en 1996. Les recettes sont versées directement au projet; en 1994 (alors que les droits d'entrée étaient équivalents à seulement 4 \$), ces recettes atteignaient 160 000 \$ environ. Durant ses quatre premières années, le projet a également reçu des fonds de l'extérieur, représentant moins de 500 000 \$. Les fonds provenant des droits d'entrée servent à financer des projets de développement communautaires, tels que la réparation de ponts et de pistes, les activités de vulgarisation agricole, les cliniques médicales, les services mobiles de vaccination, l'amélioration des installations d'évacuation de déchets et d'alimentation en eau.

4. Mesures d'incitation: Les Tropiques Humides du Queensland, Australie, zone déclarée patrimoine mondial ²⁰

68. Le tourisme est une activité économique majeure dans la région tropicale humide du nord de Queensland, en Australie. En 1992, le tourisme représentait 25% du produit régional brut et des emplois dans la région du grand nord de Queensland (source : *Horwarth et Horwarth, 1993*). La zone tropicale humide du patrimoine mondial est le point de départ pour les 4,77 millions de visiteurs qui se rendent vers les différents sites touristiques (source : *Centre national d'études sur les voyages et le tourisme, 1993*) et les centres de loisir chaque année (source : *Manidis Roberts, consultants 1994*). Une cinquantaine d'entreprises offre des circuits touristiques, essentiellement des excursions d'un jour, vers des sites dans la zone tropicale humide du patrimoine national. La zone ne comporte aucune installation de type commercial. À l'extérieur de la zone, il existe un certain nombre de terrains de camping à proximité, ainsi que d'autres formules d'hébergement, dont certaines sont annoncées comme étant des logements "écotouristiques".

69. Le plus grand danger qui menace la conservation de la diversité biologique est la destruction des végétations indigènes sur les terres privées, à cause de l'agriculture, du développement urbain et du tourisme "non écologique". Dans le cas où le tourisme axé vers la nature permet d'offrir un rendement viable à l'exploitation des terres privées et une solution de rechange à d'autres utilisations des terrains, il est possible de réduire au minimum le déboisement.

70. Le tourisme axé vers la nature permet d'offrir diverses solutions de rechange viables aux utilisations des terrains et l'intérêt que ces solutions pourrait présenter pour les propriétaires de ces terrains variera probablement. L'acceptation et l'efficacité de ces différentes solutions visant à prévenir le

20 Source : Texte présenté par le gouvernement de l'Australie, au sujet de la décision III/18.

déboisement et à encourager la bonne intendance des terres seront également variables. Dans les cas où la conservation de la diversité biologique a reçu un rang élevé de priorité, un financement ciblé avec des fonds publics (rachat volontaire, contrats de gestion de la conservation fondés sur des paiements en espèces ou en nature) est probablement le moyen le plus efficace pour obtenir les résultats souhaités. Ces diverses options méritent toutes de déboucher sur des projets viables. Les solutions qui ne dépendent pas des fonds publics (droits de déboisement échangeables, plus de droits au développement) pourraient être utilement complémentaires pour des projets financés par des fonds publics. La communication d'informations aux propriétaires fonciers, dans le cadre de campagnes de vulgarisation, représente un moyen rentable pour encourager une gestion efficace des terres privées sur lesquelles poussent les végétations indigènes.

71. Les terrains publics, tels que ceux qui se trouvent dans les zones tropicales humides du patrimoine mondial, sont protégés par un ensemble de réglementations couvrant la réservation des terres, la planification et la restriction de leurs utilisations, etc., et l'application d'un système de permis échangeables peut assurer la sécurité d'accès aux voyageurs et encourager la bonne gestion de la zone. Pour conserver la diversité biologique, il est essentiel de trouver un financement adapté aux besoins d'une équipe de gestion qui permettra un tourisme à impact minimal. L'imposition de droits d'entrée, de préférence de nature globale, sur les visiteurs facilitera un tel financement et libérera les fonds publics requis pour d'autres aspects de la conservation de la diversité biologique.

V. LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET LE TOURISME DURABLE

72. Le développement du tourisme et ses incidences sur le développement durable sont des motifs d'inquiétude pour de nombreux pays et parties prenantes. Des codes de conduite, des directives et des déclarations de portée diverse ont été établis sur divers aspects. Le site web du Réseau de la Communauté européenne pour les Voyages et le Tourisme Écologiques (ECoNETT) en contient cinquante-sept (on peut accéder à ce site à l'adresse <<http://www.wttc.org>>). Le PNUE a étudié en profondeur l'usage des codes de conduite²¹ et des labels écologiques²² dans le secteur du tourisme, et a mis en évidence les étapes nécessaires pour obtenir des résultats efficaces. Certains accords régionaux et internationaux présentent également des bases pour au moins certains aspects du tourisme durable. Outre la Convention sur la diversité biologique, quelques accords mondiaux régissent le tourisme durable ainsi que la diversité biologique, tels que la Convention de Ramsar sur les zones humides, la Convention sur le patrimoine mondial culturel et naturel, la Convention sur le commerce international des espèces sauvages menacées et la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage. À l'échelle régionale, le programme régional sur les mers du PNUE constitue un bon exemple de ce type d'instrument.

73. Les paragraphes qui suivent expliquent comment la Convention sur la diversité biologique offre un cadre pour l'établissement de politiques qui

21 "Codes de conduite environnementale pour le tourisme", PNUE/IE Rapport technique no.29, 1995.

22 "Labels écologiques / Écoétiquettes dans l'industrie touristique", PNUE/IE, 1998.

peuvent s'appliquer au tourisme durable, visant à promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.

74. *Objectifs et principes directeurs:* Les trois objectifs de la Convention sur la diversité biologique, énoncés dans l'article 1, à savoir "la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments et le partage juste et équitable des avantages", constituent le cadre général du développement du tourisme durable. Il faut comprendre, à cet égard, que le troisième objectif a une portée qui englobe les avantages découlant de l'utilisation des ressources biologiques. En outre, la Convention est régie par deux principes directeurs: le principe de précaution et le principe des écosystèmes. Dans le premier cas, il s'agit d'encourager la prise de mesures face à la menace de dégradation importante ou d'élimination de la diversité biologique, sans attendre une confirmation scientifique complète. Par contre, la démarche écosystémique préconise le traitement du problème comme une question globale et intégrée. Ces principes directeurs pourraient servir également à guider la formulation de politiques de développement du tourisme.

75. *Article 6: Mesures générales en vue de la conservation et de l'utilisation durable:* Cet article stipule l'élaboration de stratégies, plans ou programmes nationaux tendant à assurer la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, ainsi que l'intégration de ces objectifs dans les politiques, programmes et plans sectoriels ou intersectoriels pertinents. La nature et la diversité biologique représentent une ressource majeure pour les activités touristiques. Le développement du tourisme durable devra donc prévoir toutes les mesures nécessaires pour assurer l'intégrité des écosystèmes et des habitats.

76. *Article 7: Identification et surveillance:* Pour assurer la durabilité des activités touristiques et empêcher ou minimiser les répercussions néfastes du tourisme sur la diversité biologique, il y a lieu d'identifier les processus et les activités liés au tourisme qui ont ou risquent d'avoir une influence défavorable sensible sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, et de surveiller leurs effets. Ces mesures sont décrites dans l'article 7.

77. *Article 8: Conservation in situ:* L'article 8 prévoit diverses mesures visant la conservation in situ. Il contient des dispositions sur l'établissement de zones protégées, avec l'élaboration de lignes directrices pour le choix, la création et la gestion de ces zones. Comme il a été indiqué ci-dessus, les zones protégées peuvent offrir d'excellentes occasions pour le développement du tourisme durable. L'article contient aussi des dispositions pour la gestion des ressources biologiques et des écosystèmes. Une des dispositions importantes de l'article 8 préconise le respect, la préservation et le maintien des connaissances, innovations et pratiques des communautés autochtones et locales. Cette disposition constitue une base permettant de minimiser les incidences sociales sur les communautés locales tout en renforçant leur participation au développement du tourisme durable.

78. *Article 10: Utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique:* Cet article peut être considéré comme la base du tourisme durable.

/...

Outre les dispositions générales sur la promotion de l'utilisation durable des éléments de la diversité biologique, l'article encourage spécifiquement la coopération entre les pouvoirs publics et le secteur privé, en vue de mettre au point des méthodes favorisant l'utilisation durable des ressources biologiques. Une telle méthode peut sans aucun doute se traduire par le tourisme durable .

79. *Article 11: Mesures d'incitation:* En vertu de cet article, chaque Partie contractante adopte, dans la mesure du possible et selon qu'il convient, des mesures économiquement et socialement rationnelles incitant à conserver et à utiliser durablement les éléments constitutifs de la diversité biologique. Étant donné que le tourisme est essentiellement une activité économique, tous les instruments économiques servant à le diriger vers des voies plus durables constitueront des outils utiles et efficaces par rapport aux coûts. En outre, les mesures d'incitation sociales et institutionnelles, telles que le renforcement des capacités et la participation des parties prenantes, permettront de minimiser les répercussions sociales et de renforcer la conservation et l'utilisation durable des ressources. Une meilleure sensibilisation du public à la notion de tourisme durable peut aussi agir comme facteur d'incitation.

80. *Article 13: Éducation et sensibilisation du public:* L'éducation des voyageurs et des guides sur l'importance de la diversité biologique et sur les mesures nécessaires pour la conservation de la diversité biologique est perçue comme un élément essentiel du développement du tourisme durable. Il convient également d'encourager le grand public à comprendre ces principes. L'article 13 contient des dispositions à cet effet, mais il prévoit également la mise au point de programmes d'éducation et de sensibilisation du public.

81. *Article 14: Études d'impact et réduction des effets nocifs:* Comme on l'a vu précédemment, le tourisme présente diverses menaces pour le maintien de la diversité biologique. Pour minimiser les effets nocifs du tourisme, il convient d'effectuer des évaluations détaillées des effets sur l'environnement et sur la diversité biologique avant l'exécution d'un projet. L'article 14 prévoit l'adoption de procédures permettant d'exiger l'évaluation des impacts sur l'environnement des projets proposés qui sont susceptibles de nuire sensiblement à la diversité biologique. Presque tous les projets touristiques peuvent être classés dans cette catégorie, et ils exigent donc des études d'impact. Un autre document sur les évaluations des impacts sur l'environnement a été préparé à l'intention de la quatrième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (UNEP/CBD/SBSTTA/4/10) et l'examen de ce document est également encouragé.

82. *Article 16: Accès à la technologie et transfert de technologie:* Dans le cadre du développement du tourisme durable, il convient d'encourager l'application de technologies adaptées, non seulement pour respecter l'environnement, mais aussi pour permettre son exploitation. Ces technologies peuvent porter sur le traitement des eaux usées, la prévention de la pollution et l'utilisation rationnelle de l'eau et de l'énergie. L'article 16 contient des dispositions visant à assurer et à faciliter l'accès aux technologies et le transfert des technologies qui sont pertinentes à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique et qui ne causent pas de

/...

dommages majeurs à l'environnement.

83. *Article 20: Ressources financières:* Comme toute autre activité économique, le tourisme a besoin d'être financé. Outre les énormes investissements requis pour les infrastructures, la mise sur pied d'entreprises commerciales périphériques nécessite également des fonds. Le niveau de financement, ainsi que les types de financement disponibles, sont autant de facteurs importants qu'il faut examiner. Une étude a souligné qu'un des obstacles les plus importants à la participation des communautés aux activités touristiques est l'absence de financement accessible.²³ L'article 20 stipule à la fois le renforcement de l'appui financier au niveau national et la fourniture de ressources financières nouvelles et additionnelles de la part des pays développés qui sont Parties de la Convention envers les pays en développement qui sont Parties de la Convention.

84. *Programmes pour domaines thématiques:* Outre ces articles particuliers de la Convention sur la diversité biologique, un programme de travail a été établi pour chacun des domaines thématiques examinés jusqu'ici dans le cadre de la Convention, à savoir la diversité biologique du milieu marin et des zones côtières, la diversité biologique agricole, la diversité biologique des forêts et la diversité biologique des eaux intérieures. La quatrième réunion de l'Organe subsidiaire devra se pencher sur la proposition d'un nouveau domaine thématique, constitué des écosystèmes des terres arides, des zones méditerranéennes, des terres semi-arides, des prairies et des savanes (UNEP/CBD/SBSTTA/4/7). Les activités pertinentes de ces programmes de travail devraient être prises en considération dans toute étude du tourisme durable. Par exemple, dans le programme de travail pluriannuel de la mise en œuvre du Mandat de Jakarta sur la diversité biologique des zones marines et côtières, l'exécution de la gestion intégrée des zones marines et côtières est incluse comme un élément du programme. En outre, la décoloration des coraux et les sujets de préoccupation particuliers des petits États insulaire en développement sont également pris en considération. Le programme de travail sur la diversité biologique agricole met tout particulièrement en relief une agriculture viable qui respecte le principe des écosystèmes ou la gestion intégrée des terres agricoles. La Conférence des Parties a également fait siennes les conclusions de l'étude de 1995 sur la mise en œuvre de l'Action 21 de la Convention sur la diversité biologique, qui ont reconnu la nécessité d'adopter une démarche intégrée et multidisciplinaire pour la planification, le développement et la gestion des ressources terrestres (décision III/11, paragraphe 14). À cet égard, l'agrotourisme pourrait être pris en considération. Enfin, l'étude du développement du tourisme durable devrait tenir pleinement compte du déroulement du programme de travail sur l'application de l'article 8 j) et des dispositions connexes.

VI. RECOMMANDATIONS

85. En application de la décision IV/15 de la Conférence des Parties, l'Organe subsidiaire est invité à entreprendre, en se fondant sur le présent document et sur les contributions des Parties à la présente réunion, une analyse scientifique et technique des liens étroits entre le tourisme et la diversité biologique,

23 M. P. Wells, 1997

qu'il soumettra à l'examen de la Conférence des Parties à sa cinquième réunion.

86. L'Organe subsidiaire est invité à recommander à la Conférence des Parties qu'elle prenne l'initiative, pour tout ce qui touche à la diversité biologique, dans le programme international sur le tourisme durable dans le cadre des activités de la Commission du développement durable, en tenant compte des résultats de la septième session de la Commission. Il convient de souligner le fait qu'en poursuivant les activités mentionnées dans le paragraphe 14 de la décision IV/15, l'Organe subsidiaire peut prendre le leadership dans les activités suivantes:

- identification et surveillance des activités touristiques qui pourraient avoir des effets néfastes sur la diversité biologique (alinéa a);
- établissement d'inventaires de mesures, de politiques et de stratégies qui intègrent le développement du tourisme dans la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique (alinéas b et f), en tenant compte des travaux en cours afin d'appliquer des mesures d'incitation (article 11, décision IV/10.A) et d'évaluer les incidences sur l'environnement (article 14, décision IV/10.C);
- échange d'informations sur les bonnes pratiques, en soulignant la participation du secteur privé, des communautés locales et autochtones (alinéa c); sur les activités de collaboration à l'échelle régionale et sous-régionale (alinéa d); et sur la planification des infrastructures nécessaires ainsi que la planification régionale et l'utilisation des terres aux fins du tourisme (alinéa e).

87. L'Organe subsidiaire est également invité à recommander à la Conférence des Parties qu'elle joue un rôle actif dans l'établissement des mesures et des activités en vue de l'Année internationale de l'écotourisme, qu'il a été décidé d'observer en l'an 2002 (A/RES/53/200), en association avec la Commission du développement durable.